

# Suivi des rapports publiés par le Comité permanent des comptes publics

## Résumé

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) (se reporter au **chapitre 6** du **volume 1**) tient des audiences durant l'année lorsque l'Assemblée législative siège, pour traiter de questions abordées dans nos rapports annuels ou nos rapports spéciaux, et il présente ses observations et ses recommandations dans des rapports qui sont déposés à l'Assemblée législative.

Cette année, nous avons fait le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Comité contenues dans six rapports que ce dernier a déposés entre mars et novembre 2015, de même qu'un suivi portant sur les préoccupations formulées dans des rapports sur les services d'ambulance et les services connexes d'Ornge, déposés en 2014. Notre objectif consiste à fournir au Comité des renseignements sur les mesures prises par les entités auditées afin de communiquer l'information demandée et de donner suite aux recommandations formulées par le Comité dans ses rapports à l'Assemblée législative.

Notre suivi consiste principalement à demander des renseignements aux représentants du gouver-

nement, des ministères ou des entités du secteur parapublic concernés, à discuter avec eux et à examiner les rapports de suivi qu'ils présentent au Comité. Dans quelques cas, les auditeurs internes de l'organisme nous aident dans le cadre de ces travaux. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre de futurs audits. Les rapports d'étape produits seront pris en compte aux fins de décider de mener ou non des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines ultérieurement.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès ont été réalisés à l'égard de 77 % des 53 mesures recommandées par le Comité, et 63 % de ces mesures sont d'ailleurs pleinement mises en oeuvre. Les progrès sont limités ou nuls dans le cas de 18 % des mesures recommandées, et 5 % des mesures ne seront pas mises en oeuvre. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans les sections qui suivent la **figure 1**.

**Figure 1 : État global de la mise en oeuvre des recommandations du Comité permanent des comptes publics**

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	Nombre de recommandations	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées			
			Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre
3.01 Programmes de dépistage du cancer Déposé le 23 novembre 2015	9	9	8,0	1,0	–	–
3.02 Éducation des élèves autochtones Déposé le 22 mars 2016	6	6	5,0	1,0	–	–
3.03 Commission des services financiers de l'Ontario – Surveillance réglementaire des régimes de retraite et des services financiers Déposé le 2 juin 2015	14	22	8,0	4,0	10	0
3.04 Infrastructure Ontario—Diversification des modes de financement et d'approvisionnement Déposé le 2 juin 2015	6	12	9,0	1,0	2	–
3.05 Services d'ambulance aérienne et services connexes d'Ornge Déposé le 30 octobre 2014	Ce rapport ne contenait pas de recommandations, aussi avons-nous plutôt fait un suivi à propos des questions soulevées par le Comité					
3.06 Comptes publics de la province Déposé le 5 avril 2016	5	5	4,0	1,0		
3.07 Initiative des compteurs intelligents Déposé le 24 novembre 2015	8	10	8,0	0	1	1
3.08 Qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle Déposé le 3 juin 2015	5	6	2,3	1,7	1	1
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>68</b>	<b>42,8</b>	<b>9,7</b>	<b>12,5</b>	<b>3</b>
<b>%</b>		<b>100</b>	<b>63</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>5</b>